

**Actualités**  
**sur le Bon Usage des Antibiotiques**  
**Au niveau régional ...**

*Pr Ch. Rabaud,  
Nancy le 14 Octobre 2017*

Premier plan national pour préserver  
l'efficacité des antibiotiques 2001-2005  
(plan Kouchner)

**Conférence de consensus du 6 Mars 2002**  
**« Comment améliorer la qualité de**  
**l'antibiothérapie dans les établissements de**  
**soins » ;**  
**Préserver l'intérêt collectif sans nuire à**  
**l'intérêt individuel**





Direction de l'hospitalisation  
et de l'organisation des soins  
Bureau E 2  
Direction générale de la santé  
Bureau SD 5 A

**Circulaire DHOS/E 2 - DGS/SD5A n° 2002-272 du 2 mai 2002 relative au bon usage des antibiotiques dans les établissements de santé et à la mise en place à titre expérimental de centres de conseil en antibiothérapie pour les médecins libéraux**

L'objet de la présente circulaire est de donner des orientations pour un meilleur usage des antibiotiques dans les établissements de santé, en incitant à la création d'une commission des antibiotiques et à la désignation d'un médecin référent en antibiothérapie. Elle propose également de mettre en place à titre expérimental, à partir de certains établissements de santé, des centres de conseil en antibiothérapie pour les médecins libéraux.

## II. - DÉVELOPPER LES ÉCHANGES AVEC LES MÉDECINS LIBÉRAUX

Pour faciliter aux médecins libéraux l'accès à un conseil sur le bon usage des antibiotiques, des centres de conseil sont créés à titre expérimental à partir de quelques établissements de santé.

Ces centres pourront avoir des configurations variables selon la situation des établissements de santé et le réseau préexistant de correspondants libéraux et hospitaliers.

L'objectif est de faciliter :

- l'accès au conseil téléphonique ;
- l'élaboration de référentiels locaux et régionaux en liaison avec les unions régionales des médecins libéraux ;
- la formation de médecins libéraux susceptibles d'intervenir auprès de leurs confrères ;
- la diffusion d'informations, épidémiologiques locales (résistances bactériennes) et de conseils pour la prophylaxie dans le cadre de certaines maladies infectieuses (méningite listériose, légionellose...).

Les médecins référents des commissions des antibiotiques pourront être impliqués dans ces échanges ville-hôpital

L'affectation de vacations permettant à des médecins compétents dans ce domaine de participer à ces échanges pourra, par ailleurs, être soutenue financièrement par des crédits attribués par l'agence régionale d'hospitalisation.

Un bilan permettant de juger de l'intérêt d'étendre ces centres à d'autres établissements sera réalisé à la fin du premier semestre 2003.

Mise en place : 2003

## Objectif général du Réseau Antibiolor

Apporter aux prescripteurs et aux établissements de soins  
une aide pour organiser  
le meilleur usage des antibiotiques en Lorraine

*Pr Ch. RABAUD Président*  
*Dr S. FOUGNOT Trésorier*

*Dr J. BIRGE Vice-Président*  
*Dr B. DEMORE Secrétaire*

# Commissions / Axes de travail



Clinique

Référentiel, numéro vert



Biologie  
Bon usage des prélèvements



Information / Formation

Promotion Réseau,  
formation continue



Informatique  
Site Internet antibiolor.org



Evaluation

Pharmacie  
Suivi des consommations



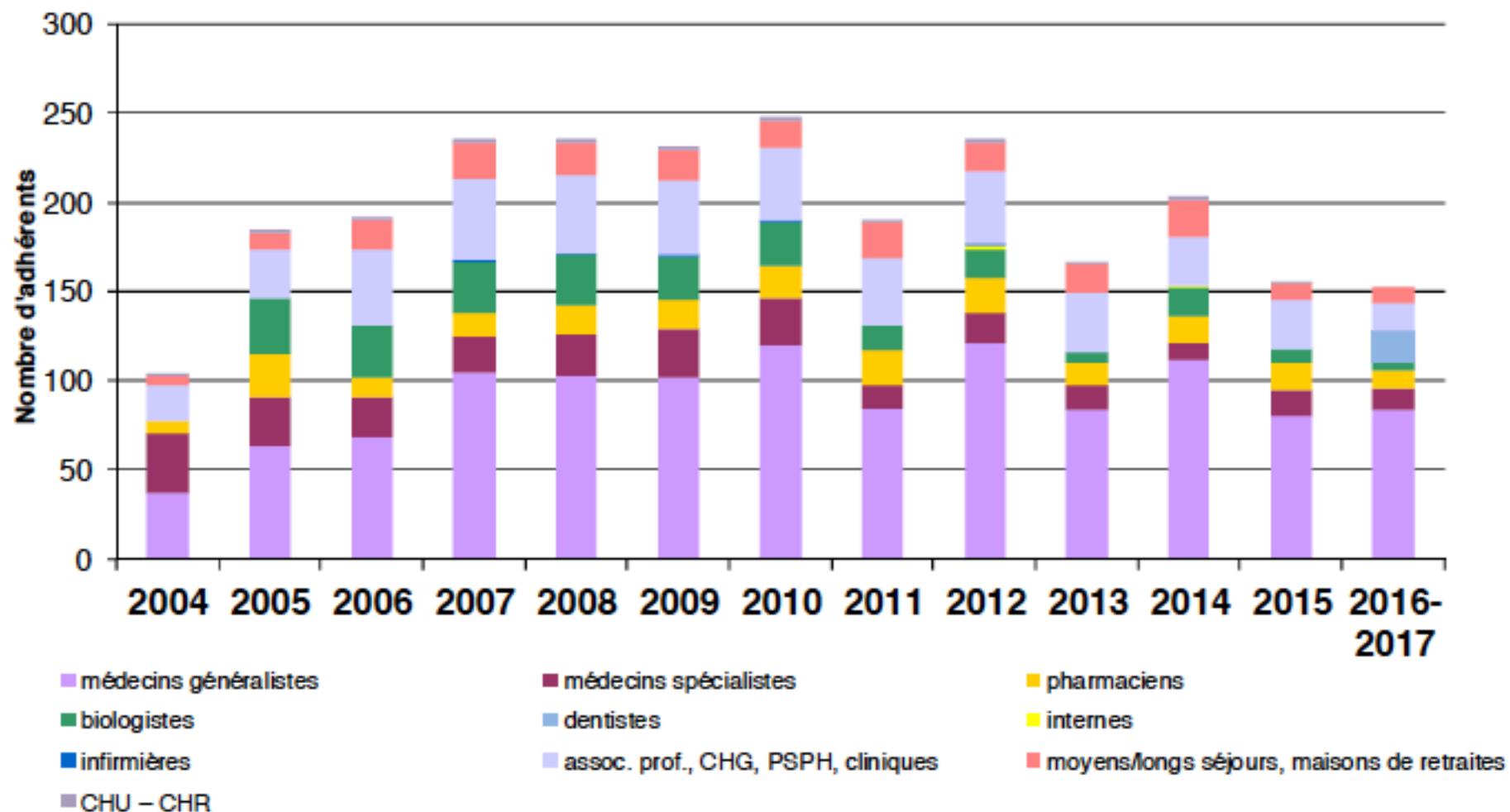
# ANTIBIO' dentaire

RÉFÉRENTIEL LORRAIN  
D'ANTIBIOLOGIE  
EN ODONTOLOGIE

ÉDITION  
2017



# Evolution du nombre d'adhérents Antibiolor de 2004 à 2017



|                         | 2004       | 2005       | 2006       | 2007       | 2008       | 2009       | 2010       | 2011       | 2012       | 2013       | 2014       | 2015       | 2016-2017  |
|-------------------------|------------|------------|------------|------------|------------|------------|------------|------------|------------|------------|------------|------------|------------|
| Adhésions individuelles | 77         | 145        | 131        | 168        | 172        | 171        | 190        | 131        | 177        | 116        | 153        | 118        | 128        |
| Établissements          | 27         | 39         | 61         | 68         | 64         | 60         | 58         | 59         | 59         | 51         | 50         | 37         | 24         |
| <b>Total</b>            | <b>104</b> | <b>184</b> | <b>192</b> | <b>236</b> | <b>236</b> | <b>231</b> | <b>248</b> | <b>190</b> | <b>236</b> | <b>167</b> | <b>203</b> | <b>155</b> | <b>152</b> |

# Propias 2015

## Programme national d'actions de prévention des infections associées aux soins

### Trois axes

- Axe 1** : Développer la prévention des IAS tout au long du parcours de santé, en impliquant les patients et les résidents
- Axe 2** : Renforcer la prévention et la maîtrise de l'antibiorésistance dans l'ensemble des secteurs de l'offre de soins
- Axe 3** : Réduire les risques infectieux associés aux actes invasifs tout au long du parcours de santé



# INSTRUCTION N° DGS/RI1/DGOS/PF2/DGCS/2015/212

du 19 juin 2015 relative à la mise en œuvre de la  
lutte contre l'antibiorésistance sous la  
responsabilité des Agences régionales de santé

Comité de coordination Raisin  
Saint-Maurice, 01 octobre 2015



## Chargé de mission ARS sur l'antibiorésistance

- **structurer et de coordonner le réseau des référents en antibiothérapie**

  - ES transmettent coordonnées référent en antibiothérapie  
→ Annuaire

- **identifier les actions menées sur les territoires de santé**

  - faciliter leur partage régional, interrégional, national

- **promouvoir les actions visant à réduire les disparités territoriales**

- **coordonner les actions des SRVA**

- **participer à l'information et à l'implication du patient à toutes ses étapes de prise en charge sur l'usage raisonné des antibiotiques**

- Maîtrise de l'antibiorésistance : lancement d'un programme interministériel le 17 novembre 2016



## Antibiorésistance :

un risque maîtrisable pour la santé humaine, animale, et pour l'environnement



<http://social-sante.gouv.fr/actualites/presse/communiqués-de-presse/article/maitrise-de-l-antibioresistance-lancement-d-un-programme-interministeriel>

# Programme interministériel en 13 mesures

## 13 mesures pour maîtriser l'antibiorésistance

### Sensibilisation et communication auprès du grand public et des professionnels de santé

**Mesure 1** • Lancer le premier programme national intersectoriel de sensibilisation à la prévention de l'antibiorésistance

**Mesure 2** • Améliorer l'accès à l'information et l'engagement citoyen en faveur de la maîtrise de l'antibiorésistance

### Formation des professionnels de santé et bon usage des antibiotiques

**Mesure 3** • Apporter une aide à la juste prescription des médicaments par les professionnels de santé humaine et animale

**Mesure 4** • Inciter les professionnels de santé à la juste prescription en renforçant son encadrement

**Mesure 5** • Encourager un bon usage des antibiotiques

**Mesure 6** • Améliorer l'adoption par les professionnels et le public des mesures de prévention efficaces en santé humaine et animale

### Recherche et innovation en matière de maîtrise de l'antibiorésistance

**Mesure 7** • Structurer et coordonner les efforts de recherche, de développement et d'innovation sur l'antibiorésistance et ses conséquences

**Mesure 8** • Faire converger le soutien à la recherche et l'innovation en renforçant le partenariat public-privé

**Mesure 9** • Valoriser et préserver les produits contribuant à la maîtrise de l'antibiorésistance

### Mesurer et surveiller l'antibiorésistance

**Mesure 10** • Améliorer la lisibilité de la politique nationale de surveillance de l'antibiorésistance et des consommations antibiotiques et de ses résultats

**Mesure 11** • Développer de nouveaux indicateurs et outils de surveillance par une meilleure exploitation des bases de données

### Gouvernance et politique intersectorielles de maîtrise de l'antibiorésistance

**Mesure 12** • Renforcer la coordination interministérielle de la maîtrise de l'antibiorésistance

**Mesure 13** • Coordonner les actions nationales avec les programmes européens et internationaux afin de conforter le rôle moteur de la France dans la maîtrise de l'antibiorésistance



# Centres d'appui pour la prévention des infections associées aux soins CPIAS

Décrets, arrêtés, circulaire

TEXTES GÉNÉRAUX

MINISTÈRE DES AFFAIRES SOCIALES ET DE LA SANTÉ

Décret n° 2017-129 du 3 février 2017  
relatif à la prévention des infections associées aux soins

Décrets, arrêtés, circulaires

TEXTES GÉNÉRAUX

MINISTÈRE DES AFFAIRES SOCIALES ET DE LA SANTÉ

Arrêté du 7 mars 2017 relatif aux déclarations des infections associées aux soins et fixant  
le cahier des charges des centres d'appui pour la prévention des infections associées aux soins

# Arrêté du 7 mars 2017 : cahier des charges des missions régionales

- **Missions d'expertise et appui**

(...)

- **Mission d'Animation territoriale, accompagnement, formation**

(...)

- **Contribution à l'animation** du réseau des référents chargés du conseil et de l'appui aux prescripteurs d'antibiotiques en lien avec l'ARS ;

(...)

- **Mission de surveillance, investigation et appui à la gestion de la réponse**

(...)



**INSTRUCTION DGS/VSS1/PP1/PP4/EA1/SG/DGOS/PF2/78 du 3 mars 2017 relative à l'organisation régionale des vigilances et de l'appui sanitaires**

Date d'application : immédiate

NOR : AFSP1707106J

Classement thématique :

**Validée par le CNP, le 3 mars 2017 - Visa CNP 2017-28**

**Publiée au BO : Oui**



D'une part, les CPIAS vous appuieront pour animer le réseau des référents chargés du conseil et de l'appui aux prescripteurs d'antibiotiques.

D'autre part, les équipes et outils de surveillance des deux « centres de conseil en antibiothérapie » des régions Grand-Est et Pays-de-Loire, Antibolor (outil Consores) et Medqual (outil Medqual), ont vocation à être intégrés aux projets de CPIAS que ces deux régions seront amenées à choisir lors de la phase de désignation des CPIAS, et à répondre ultérieurement aux appels à projets de l'ANSP pour la surveillance de la résistance aux antibiotiques et des consommations antibiotiques.

Dans ce cadre, vous utiliserez les outils choisis pour ces missions nationales de surveillance de la résistance aux antibiotiques et des consommations antibiotiques afin d'accélérer la disponibilité des données de suivi régional et de faciliter la consolidation de données au niveau national. Concernant la surveillance de la résistance aux antibiotiques en ville, vous développerez dans vos régions un réseau de laboratoires d'analyse de biologie médicale en cohérence avec la mission nationale désignée.

Les modalités actuelles du financement de ces deux outils sont maintenues en 2017 pour assurer le déploiement de leurs missions de surveillance pendant l'année de transition des CCLIN-ARLIN vers les CPIAS. En 2018, leur financement sera assuré via les appels à projet pour missions nationales conduits par l'ANSP.

# La lutte contre l'antibiorésistance dans le Grand Est

## *Epouser les contours du nouveau territoire : AntibioEst ?*

### *Favoriser la convergence*



Ville/hôpital/EHPAD, tous les prescripteurs,  
médecine humaine et monde vétérinaire

BUA



Vaccination



Hygiène  
Environnement